



PREMIERE REUNION DU COMITE DE DECISION ET D'ORIENTATION (CDO) DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS (PPECF)

Yaoundé du 31 juillet au 1^{er} août 2013

COMMUNIQUE FINAL

1. La 1^{ère} réunion du comité de décision et d'orientation du Programme de Promotion de l'exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) s'est tenue du 31 juillet au 1^{er} août 2013 à Yaoundé au Cameroun.
2. La réunion était présidée par M. Tadoum Martin, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et le secrétariat assuré par M. Romain Lorent, gestionnaire du projet.
3. Les membres statutaires ayant pris part à ces travaux sont : le secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC, le représentant du directeur des forêts de la république du Cameroun, le représentant du directeur général de l'économie forestière du Congo, le représentant du directeur général des forêts de RCA et le représentant du directeur de la gestion forestière de RDC, le facilitateur délégué du PFBC, le président du comité de pilotage régional de la Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), du représentant de l'entreprise ALPICAM. Aussi, les observateurs suivants ont-ils participé aux travaux : la représentante du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) et les représentants des concessionnaires forestiers (PALLISCO, ROUGIER).
4. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA) de la COMIFAC, M. Martin Tadoum qui est revenu sur la genèse du PPECF (qui est né de la volonté de la COMIFAC de soutenir le développement de la certification forestière dans la sous-région afin de répondre ainsi à une priorité de son Plan de Convergence), et les négociations avec le bailleur de fonds la KFW, de la signature du contrat en janvier 2012 et le démarrage effectif du programme en avril de la même année.

Il a saisi cette occasion pour réitérer la gratitude de la COMIFAC à la KFW pour cette contribution à la promotion de la certification dans la sous-région, grâce à ce programme mis en œuvre par le consortium GFA et DFS.

Ce programme d'une durée de 3,5 ans vise l'augmentation des superficies de forêts de production certifiées au Cameroun, au Congo, en République Centrafricaine (RCA) et en République Démocratique du Congo (RDC) et casuellement au Gabon, afin d'y améliorer les conditions de protection et d'exploitation durable des ressources forestières, à travers trois composantes à savoir :

- a. la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publics ;

- b. l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental).
- c. le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par:
 - i. la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ii. la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - iii. l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines;
 - iv. la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

Le SEA est revenu sur le rôle du CDO qui doit définir les orientations relatives à la gestion du programme et veiller à sa bonne performance. Pour cela, il a rappelé les résultats attendus du CDO qui devra :

- analyser de manière critique les activités réalisées de la première année;
 - valider le plan d'opération annuel des prochaines activités;
 - donner des orientations quant à la sélection des projets de financement ;
 - suivre le déboursement des financements ;
 - suivre des activités sur la base des rapports de suivi – évaluation semestriels ;
 - proposer des nouveaux principes d'interventions.
5. Après l'ouverture des travaux, l'ordre du jour a été examiné et validé après quelques amendements.
 6. Il a été ensuite procédé à la vérification du quorum qui a consisté à la lecture de la décision N°003/COMIFAC/PPECF/13 du 07 juin 2013 portant création du CDO et à la présentation des participants. A la suite de cette vérification, le quorum a été déclaré atteint par le président.
 7. Les travaux proprement dit ont consisté en des exposés par le gestionnaire du projet et des débats en plénière suivis des recommandations. Ainsi, la première présentation du gestionnaire a porté sur le rapport des activités durant la première année (avril 2012 - avril 2013). Il a été noté que de nombreuses activités ont été réalisées pour l'ensemble des pays au niveau des concessionnaires dont la majorité est basée au Cameroun. La situation politique en RCA, n'a pas permis de réaliser des interventions dans ce pays dont par ailleurs, les concessions forestières sont, appuyées par l'agence de gestion durable des ressources naturelles (AGDRN).
 8. Les exposés se sont poursuivis par les présentations sur les perspectives pour la seconde année 2013/14, ainsi que la présentation d'une boîte à outils dédiée à la gestion durable (e-learning, Canopée ; logiciel HVC ; rapports publics, etc.) basée sur des requêtes adressées au Programme.
 9. Le Comité a relevé que ni le rapport d'activités, ni le plan de travail pour la prochaine année n'était présenté suivant le modèle du cadre logique du programme. Pour cela, il a été demandé à la cellule du projet de mieux structurer la présentation du rapport d'activités et du plan de travail annuel afin qu'il y ait une bonne lisibilité des résultats obtenus. Les exposés ont suscité plusieurs débats au sujet de l'orientation du programme centré sur le label FSC, excluant des appuis aux certifications intermédiaires de type ISO ou OLB. Or, il n'y a pas de progression possible vers le standard FSC, sans passer par ces certificats de niveaux inférieurs, mais cependant incontournables. Dès lors, un problème méthodologique de fond se pose au PPECF

qui justifierait par la nécessité d'élargir la cible du Programme pour qu'il soutienne des pratiques de gestion durable (l'accompagnement à la certification de moyennes entreprises et le maintien des concessionnaires déjà certifiés) tout en soutenant la visibilité du label FSC en Europe. En effet, le problème de la certification FSC des bois du bassin du Congo est bien le marché. Ainsi, Alpicam signale qu'elle n'a vendu que 249 m³ de bois certifié FSC en 2011, et souligne l'approche tout ou rien de la certification FSC contrairement au système ISO;

10. Dans le cadre de l'examen des points forts et faibles du Programme, le Gestionnaire a souligné comme points forts, l'environnement institutionnel qui a favorisé le démarrage rapide des activités : souplesse de procédures du bailleur dans la contractualisation des prestataires, le soutien réactif de la COMIFAC, la disponibilité d'une expertise de qualité à travers des bureaux d'études de haut niveau, la possibilité de bénéficier de l'appui de l'Administration pour coordonner les différents acteurs; et comme faiblesses, la distance géographique des pays bénéficiaires (hors Cameroun) et la non prise en compte formelle du Gabon où pourtant existe un fort potentiel des sociétés qui pourraient s'engager dans la certification.

11. Au terme des échanges, le comité de décision et d'orientation (CDO) s'est dit globalement satisfait du déroulement des activités du projet menées en 2012/13. et a formulé les recommandations ci-après :

12. Sur le plan méthodologique :

A l'attention de la COMIFAC et de la KFW

13. l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF qui tient compte du potentiel de progression vers la certification au Gabon de nombreuses entreprises, alors que pour des raisons diverses, les pays initialement éligibles n'offrent quasiment pas de perspective d'augmentation en nombre d'entreprises ou de superficies ;

14. l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT);

15. élargir l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal « suit les principes du FSC ou équivalent ».

16. Sur le plan opérationnel :

A l'attention de la Cellule de gestion

A. Points positifs :

1. environnement institutionnel favorable (flexibilité du bailleur KFW) ;
2. très bonne réactivité du Programme en termes de délais et de qualité des appuis financés ;
3. présence d'expertises de qualités ;

4. capitalisation des TDR et des outputs des appuis tels que les rapports publics, mis en ligne sur le site web du Programme et d'autres moyens en préparation;

B. Points à remédier :

1. le Programme devrait disposer de points focaux qui pourraient renforcer la relation avec la cellule du Programme établie à Yaoundé ;
2. le Programme doit organiser la promotion du Programme par des ateliers nationaux en collaboration avec les Administrations forestières ;
3. le Programme doit mettre en place un plan de communication et un système de monitoring des interventions ;
4. les membres du CDO doivent être ampliataires des rapports mensuels et semestriels du PPECF;
5. même si le Programme a pour principe de répondre à des requêtes, il faut présenter en début d'année, un programme prévisionnel d'actions, chiffrés et relié au cadre logique. Les rapports semestriels doivent refléter cette présentation et être diffusés le plus largement possible.

C. Sur les activités en préparation

1. assurer le partage des termes de références des interventions entre les concessionnaires et autres acteurs pour s'assurer de leur adéquation avec les besoins des entreprises (logiciel Canopée, PFNL, HVC, etc.);
2. vérifier et veiller à l'implication des populations riveraines dans les interventions qui les concernent ;
3. collaborer davantage avec les Administrations forestières des différents pays et les collectivités locales décentralisées, les acteurs de la société civile, (renforcements de capacités, outils de suivi et de contrôles, microprojets, etc.);
4. pour le logiciel Canopée, vérifier l'intérêt partagé des concessionnaires du bassin du Congo pour un tel outil ;
5. les actions marketing (Europe) de l'ATIBT doivent être validées (ex. la batterie d'essais mécaniques proposés) ;
6. le Centre de formation professionnel de Mbalmayo ne doit pas s'envisager sans un pilotage du Gouvernement ;
7. renforcer des appuis à la gestion de la faune dans les concessions forestières et leurs zones périphériques.

Fait à Yaoundé, le 01 août 2013

1er Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPCF) 01.07 au 01.08.2013

Unité de présence

N°	Noms et prénoms	Institution	Fonction / Poste	Téléphone	Email
1	Bouaïf Laroui	PPCF	Président	90 66 98 16	laroui@ppcf.org
2	NGOUNKOU Fidèle	MEFD	Cons. Env.	+302 555574733	fid@meffd.org
3	MOUSSA Daniel	MEPCP	Chf. Serv. Exploita'	304 27 6535 40	dani@meppcp.org
4	MOLA Amos Claude	MECNT/BBF	Chargé de l'ad. liment de l'écovet	2403 815859555	claud@meccnt.org
5	THOMAS Martin	CEPAC	SPA	79954097	thomas@cepac.org
6	BASTIN Brice	ANPCAN/GFBC	Amir & Adm. Inf.	39 62 10 12	brice@anpcan.org
7	AKIE Martin	MINRF	SD/AF	99688583	akie.martin@minrf.org
8	MAKON Samuel	GIZ	C-TR	99 83 17 35	makon@giz.org
9	NGONG NMOE CEALIS	FAUSCO	Responsable technique	99 68 04 65	ngong@fausco.org
10	André K. Tsham	US Facilitator	Facilitator Délégué	7831616	usfk.com@ppcf.org
11	Emmanuel Ekou Louis Roger	CEPAC/HHC	Président C.P.R	77743025	emmanuel@yahoofr.com
12	NGOY EME OLIVIER	PPCF	E.R	99 46 18 90	olivier@ppcf.org
13	OUOGVIA BLOU	GFBC	ADG	79-27-09-60	ouogvian@yahoofr.com
14					
15					
16					
17					